

COMMUNE DE

TORSAC

AR Prefecture

016-211603824-20240513-D2024287-DE

16410 TORSAC 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

délibération :
D_2024_28_7

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 13 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 06 Mai 2024

Présents : 9

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, VARAS-DIARRA Catherine, GUISNET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal

Votants : 12

Pouvoirs :

SAUMON Didier a donné pouvoir à BOUCQ Bernard
TARDY Marie-Line a donné pouvoir à BREARD Catherine
LARPE Pascal a donné pouvoir à ADAM Olivier

**Objet : Tarifs scolaires
2024/2025**

Absent(s) : SAUMON Didier, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, LARPE Pascal, LABUSSIÈRE Patricia

Secrétaire de Séance : Jimmy GUISNET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les différents tarifs scolaires en septembre 2024, à savoir :

Cantine

Maintien de la tarification sociale sur la base du quotient familial déterminé par la CAF, à savoir :

Quotient familial retenu	0 - 800	801 - 1200	1201 - 1500	1501 et +
Tarif du prix du repas de la cantine aidé	0,50 €	0,75 €	1,00 €	2,50 €

Tarif adulte : 4,20 € par repas

Garderie

Le matin de 7h30 à 8h35 :

Forfait mensuel de 13 € par enfant

Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

Le soir (garderie + goûter) de 16h45 à 18h30 :

Forfait mensuel de 17 € par enfant

Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2,50 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

Transport scolaire

Forfait mensuel de 15 € par enfant.

Demi-tarif à partir du 3ème enfant soit 7,5 € par mois.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 13/05/2024 transmis en préfecture et rendu

AR Prefecture

exécutoire le

Affiché le.....

30 MAI 2024

016-211603824-20240513-D2024287-DE
Reçu le 30/05/2024